

**Association Cantonale Genevoise de  
Football**

**PROCES-VERBAL- 10 OCTOBRE 2020**

**GE**  
**NEVE**  
**2020**

**SAISON 2019-2020**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES DELEGUES DES  
CLUBS DE L'ACGF  
Salle communale du Petit-Lancy  
10 octobre 2020 - Saison 2019-2020  
(Organisation : ACGF)**

Ouverture par le président de la 119<sup>ème</sup> Assemblée générale annuelle des délégués des clubs de l'ACGF à 10h36.

Assemblée organisée, compte tenu des circonstances, par le Comité central et non pas par un club, qui aurait dû être Urania Genève Sport. Par conséquent, bienvenue au nom du Comité central de l'ACGF à la salle communale du Petit-Lancy.

Rappel de quelques règles aux participants, notamment de mettre les portables sous silencieux. Il y a quelques règles sanitaires : traçage à l'entrée, masque lors des déplacements, espacement des chaises, limitation du nombre de représentants, suppression de presque tous les invités et suppression aussi du repas. Un apéritif est en revanche maintenu à la fin de la séance.

Quelques mots en préambule : Dans la situation sanitaire difficile que nous traversons, deux équipes de 2<sup>ème</sup> ligue ont été touchées par le Covid, à savoir le FC Versoix et le FC City, et, de ce fait, plusieurs matches ont été renvoyés. Ce qu'il faut retenir de tous ces mois traversés ensemble, c'est l'humilité dont on doit faire preuve face à cette situation et, autre élément, c'est la flexibilité, le fait de devoir s'adapter constamment car la situation sanitaire est évolutive. Nous devons tous faire l'effort en permanence d'essayer de s'adapter et de suivre les directives. Nous sommes dans un Etat fédéral : le Conseil fédéral fixe un certain nombre de règles et, ensuite, c'est aux cantons de prendre le relais car la situation entre cantons peut être très différente. Le Conseil d'Etat devrait annoncer de nouvelles mesures la semaine prochaine. Il faut encore rappeler que les communes sont les propriétaires des installations sportives et c'est aussi elles qui peuvent fixer les règles d'utilisation et il appartient, dès lors, aux clubs de s'y conformer. Il convient de faire l'effort nécessaire pour essayer de faire respecter les éléments, les plus importants qui sont les gestes barrières. L'élément essentiel, pour nous, c'est de ne pas revivre l'arrêt des compétitions. Pour cela, nous comptons sur l'appui des clubs, des communes, afin de ne pas fermer les infrastructures sportives ou, cas échéant le moins longtemps possible.

Il était important de maintenir cette Assemblée en présenteielle, qui a été annoncée aux clubs dans les Communiqués officiels n° 10 à 15. Une convocation a été adressée aux clubs par voie électronique le 3 septembre 2020. Les différents rapports annuels de la saison 2019-2020 ont été envoyés aux clubs par voie électronique et mis en ligne sur le site Internet de l'ACGF.

Dès lors, cette Assemblée générale, qui a été valablement convoquée, est déclarée ouverte.

Bienvenue et salutations aux personnalités suivantes :

Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale et, notamment, du sport.

Madame Corinne Gachet, conseillère administrative de la Ville de Lancy chargée des finances, de la sécurité et des sports.

Madame Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative de la Ville de Genève chargée du département de la sécurité et des sports.

Monsieur André Klopmann, directeur général de l'office cantonal de la culture et du sport.

Monsieur Vincent Scalet, chargé de communication au sein de l'office précité.

Madame Sybille Bonvin, cheffe du service des sports de la Ville de Genève.  
Monsieur Sandro Stroppa, président de la Ligue Amateur et vice-président de l'ASF.  
Monsieur Marco Di Palma, vice- président de la Première Ligue.  
Monsieur Yvan Perroud, membre du Comité de la Ligue Amateur et président d'honneur de l'ACGF.  
Monsieur Christophe Girard, président de la Commission des arbitres de l'ASF.

Il faut excuser Monsieur Dominique Blanc, président de l'ASF, qui est en Espagne pour accompagner l'équipe nationale.

Toutes les personnes habituellement invitées, les membres d'honneurs et les représentants des associations régionales amies, ont été avisées que le nombre de personnes était limité et que, de ce fait, aucune invitation de leur avait été adressée.

Enfin, salutations à tous mes collègues du Comité central, à notre responsable technique régional, Sébastien Fournier, à notre coordinateur régional Footeco, François Varcher, ainsi qu'à l'équipe du secrétariat, Mélanie et Nicolas.

## **1. APPEL**

Les clubs suivants manquent actuellement à l'appel : FC Acacias Ville, US Carouge FC, AS Fribourgeoise, FC Osas, FC Saint-Paul, Futsal Club Charmilles, Geneva Futsal, New Team Futsal, FC Semailles et T'whereline Futsal.

## **2. DESIGNATION DES SCRUTATEURS**

Sont désignés avec leur aval :

Monsieur Bruno Kamer, président du US Genève-Poste FC.

Monsieur Senad Kospo, responsable technique du FC Rapid-Jonction-Bosna.

La parole est ensuite donnée à Madame Corinne Gachet, nouvelle conseillère administrative depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020 de la Ville de Lancy et première femme à être élue au Conseil administratif de Lancy. Félicitations et bienvenue !

Madame Gachet aurait eu le plaisir de tous nous rencontrer en août dernier dans le cadre du traditionnel tournoi des campagnes au stade de Florimont mais, Covid oblige, l'édition a été annulée. Ce n'est que partie remise, c'est promis ! C'est un honneur pour Lancy d'accueillir les membres de l'ACGF. Ce moment est d'autant plus symbolique pour Lancy car nous avons sur la commune le plus grand club de Suisse avec 43 équipes et 1'300 licenciés, dont des équipes féminines et j'en suis fière ! De plus, le Lancy FC fêtera l'année prochaine ses 100 ans d'adhésion dans le giron de l'ACGF. La Ville de Lancy est fière de soutenir un sport dont les valeurs véhiculées par vos clubs sont : apprendre à respecter l'autre, écouter ses coéquipiers, faire preuve d'initiative, agir pour le collectif, adhérer à l'esprit d'équipe et, finalement, partager tous ensemble des moments forts et plus difficiles. Félicitations à tous les comités, les clubs, les arbitres, les bénévoles, les parents, qui s'engagent au quotidien auprès des jeunes et moins jeunes pour faire vivre ces valeurs. Un tout grand merci à vous tous !

## **3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE DES DELEGUES**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale des Délégués du 5 octobre 2019, organisée par le Signal FC Bernex-Confignon, a été envoyé aux clubs par voie électronique le 3 septembre 2020 et était aussi disponible sur le site internet. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Quelques instants de recueillement sont ensuite observés à l'égard de toutes les personnes qui nous ont quitté durant l'année qui précède. Des gens qui étaient actifs dans le foot, proches du foot avec lesquels certain d'entre vous avait des liens et, en leur hommage à tous, Pascal Chobaz invite l'ensemble des délégués à se lever.

Une pensée émue particulière est adressée à Marco Joffre, sélectionneur pendant de très nombreuses années à l'ACGF qui nous a quitté au mois de février.

Même pensée pour Younes, joueur de 15 ans d'Etoile Carouge FC qui a tragiquement disparu au mois de mars.

En pensée aussi avec Monsieur Fred Bachmann, ancien président du FC Geneva pendant de très nombreuses années.

Enfin, une pensée pour Monsieur Gérard Baumann, patron du café-restaurant de l'Aviation, un ami du foot toujours fidèle et toujours prêt à aider.

#### **4. PRESENTATION ET APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS**

Les différents rapports annuels qui sont soumis à votre approbation, sont celui du président et ceux, qui sont les plus importants, de la Commission sportive et du responsable technique cantonal puisqu'ils reflètent le cœur de l'activité de l'Association, celui de la Commission du football scolaire, celui de la Commission des arbitres, celui de la Commission de jeu et des affaires spécifiques, celui du chef des finances avec le rapport de l'organe de révision, celui des vérificateurs aux comptes et, enfin, celui de la Commission régionale de recours. Ces rapports sont amputés d'une partie importante de leur substance suite à l'arrêt des championnats. Pascal Chobaz invite les membres à les consulter car ils sont le reflet de ce qui se passe dans le football à Genève et de l'état de santé de votre Association. Ils ont été adressés aux clubs et mis en ligne sur le site internet.

S'il y a des remarques, c'est volontiers que le débat peut être ouvert. Ça ne semble pas être le cas.

La parole n'étant pas demandée, ces rapports sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

#### **5. ADMISSIONS – DEMISSIONS – EXCLUSIONS-**

Monsieur Javier Gonzalez, vice-président, donne les informations qui suivent :

Pas d'exclusion.

Un club inactif : le FC Lusitano. Il sera officiellement radié lors de la prochaine Assemblée générale de l'ASF en 2021.

Quatre clubs sans équipe : FC Irmandade Galega, FC Acacias Ville, FC Semailles et Lancy-Fraisiers FC.

Quelques chiffres-clés :

Stabilité entre 2019 et 2020. L'ACGF comporte aujourd'hui 69 clubs, en incluant les clubs de futsal, pour un total de 718 équipes.

Aujourd'hui, il y a 19'183 licenciés au sein de l'ACGF.

1'515 joueuses, en augmentation
11'146 juniors
8'037 actifs et seniors
155 nationalités représentées, dont 50% de CH

S'agissant du label de l'AGS, label de qualité de l'Association Genevoise des Sports, les clubs peuvent se lancer dans cette démarche qui permet de faire un bilan de l'organisation

au sein du club et obtenir ce label, qui sera à l'avenir de plus en plus demandé par les autorités communales, voire cantonales.

Monsieur Roger Servettaz, président de l'AGS, a rendu son poste après 12 ans de bons et loyaux services lors de l'Assemblée générale de la semaine passée. Jean-Noël De Giuli, déjà membre du Comité de l'AGS, a été élu en tant que président.

Autre point de satisfaction, ce sont les arbitres. En 2019, 35 nouveaux arbitres officiels ont été formés et 38 en 2020. Plus de 70 nouveaux membres viennent ainsi renforcer les rangs de l'arbitrage.

## **6. DESIGNATION DU CLUB ORGANISATEUR DE L'AGD 2021**

L'année passée, l'Assemblée avait désigné le club d'Urania Genève Sport. En accord avec ce club et compte tenu des contraintes, il a été convenu qu'Urania Genève Sport cédait sa qualité d'organisateur et que celle-ci était reprise par le Comité central.

Pour 2021, il est à nouveau proposé l'organisation à Urania Genève Sport, 2021 correspondant de surcroît à l'année du 125<sup>e</sup> anniversaire de ce club.

La question est posée si pour 2021 un autre club se porte candidat, ce qui n'est pas le cas.

La candidature d'Urania Genève Sport est adoptée par applaudissements par l'ensemble des délégués des clubs.

La date et le lieu sont encore à convenir, en espérant que cette assemblée puisse se tenir dans les conditions usuelles.

Puisque nous sommes à Frontenex, nous allons y rester avec la présentation d'un film réalisé pour les 100 ans du stade, ainsi que les 125 ans du club. En collaboration avec la Ville de Genève, une trentaine d'artistes ont exprimé leurs talents en peignant la piste du vieux vélodrome, inutilisée depuis longtemps, afin de réunir l'art, le sport et la culture.

La parole est ensuite donnée à Madame Marie Barbey-Chappuis, nouvelle conseillère administrative de la Ville de Genève depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020 et chargée des sports et de la sécurité. Elle est heureuse d'être présente étant donné qu'elle est passionnée de football, d'où son réel plaisir de participer à cette assemblée. Elle se réjouit du développement du football féminin avec une équipe nationale dont on peut être fier et le Servette Chênois Féminin, qui a fait une magnifique saison. Tout cela permet aux jeunes filles d'avoir des modèles auxquels elles peuvent s'identifier. Le foot, c'est d'abord le plaisir du jeu, du beau geste, du beau tackle, de la belle ouverture. La force du foot, c'est sa simplicité et son universalité, sans catégories sociales. Il se joue partout et reste un vecteur de rencontres. C'est ce qui fait l'ADN du foot et toutes les joueuses et les joueurs sont riches de cet ADN. Tous les acteurs se doivent de protéger cette magie du football et ces valeurs. C'est notamment pour cela que les Etats généraux sur la violence dans le football amateur ont été tenus par le canton, la Ville de Genève, les communes, les associations et les clubs. Les mesures décidées seront présentées tout à l'heure. La Ville va pour sa part continuer de participer, de s'impliquer dans ce processus de défense des valeurs du foot. La Ville va également continuer de s'impliquer dans la lutte contre toutes les formes de discrimination dans le sport, que cela soit l'homophobie, l'antisémitisme ou le racisme avec évidemment la collaboration de tous. La Ville de Genève accueille beaucoup de clubs sur ses installations sportives, qui sont très utilisées et sollicitées, et souhaite qu'elles soient respectées, ainsi que le personnel. Nous sommes toutes et tous parfaitement conscients des enjeux, des défis que doit relever le football amateur. Il y a une réelle envie de bien faire et un alignement des planètes entre les autorités, les clubs et les associations pour défendre et faire vivre ce qui reste le plus beau sport du monde, le football ! Merci à tous pour votre engagement au quotidien pour faire vivre le football !

Un film du Servette FC Chênois Féminin est ensuite diffusé. Bravo au Servette FC Chênois Féminin dont, COVID oblige, le championnat de LNA féminine a été interrompu. Pas de titre

de championne suisse contrairement aux hommes., Cependant, la première place au moment de l'interruption offre la qualification pour la Champion's League. Il y aura ainsi pour la première fois un match de Champion's League féminine, qui aura lieu en décembre 2020. Par ailleurs, depuis cette saison, certains matches de LNA féminine sont diffusés à la télévision.

Enfin, le Servette FC Chênois Féminin utilise les installations sportives de la Ville de Lancy (Marignac et Florimont), et on ne peut que se féliciter et encourager les communes à collaborer ainsi entre elles.

## 7. PROPOSITIONS DU COMITE CENTRAL

Pascal Chobaz indique qu'il n'y a pas de proposition.

## 8. RECOMPENSES ET HONORARIAT

Le classement fair-play n'est pas énuméré en détail mais une feuille récapitulative a été remise aux délégués présents. Ce classement a été arrêté au 31 décembre 2019. Nous avons pris les catégories dans leur ensemble et élargi le classement à 5 équipes récompensées. L'ensemble de ces 36 clubs se voit ainsi distribué sous forme de bons d'achat un montant de chf 41'000.-. Voici ce tableau :

### Prix fair-play actifs :

2 <sup>ème</sup> ligue	3 <sup>ème</sup> ligue	4 <sup>ème</sup> ligue	5 <sup>ème</sup> ligue
FC Champel 1	FC Donzelle 1	FC Donzelle 3	FC Onex 3
Meyrin FC 2	Urania Genève Sport 2	FC Coheran 1	US Meinier 2
CS Interstar 1	CS Chênois 2	FC Famalicao de Genève 2	FC Rhexia-Vessy 2
FC Versoix 1	FC Veyrier Sports 2	FC Satigny 2	Urania Genève Sport 4
FC Kosova GE 1	Signal FC Bernex-Confignon 2	FC Geneva 1	FC Plan-les-Ouates 3

### Prix fair-play seniors :

+ 30	+ 40	+ 50
US Genève-Poste FC 1	FC Champel 1	FC Choulex 1
Meyrin FC 2	Gmp Galaica-GE-Poste 1	FC Aire-le-Lignon 1
FC Versoix 1	Urania Genève Sport 1	FC Coheran 1
FC Donzelle 1	FC Irmandade Galega 1	ADPG 1
FC Puplinge 1	Olympique de Genève FC 1	

### Prix fair-play juniors :

Juniors A	Juniors B	Juniors C
FC Collex-Bossy 1	FC Plan-les-Ouates 3	FC Coheran 1
FC Versoix 1	Lancy FC 3	FC Saint-Paul 1
FC Puplinge 1	FC Collex-Bossy 1	FC Champel 4
FC Veyrier Sports 1	Team Mandement 1	SFC Chênois Féminin M17 1
Lancy-Florimont FC 1	Team Choulex-Meinier 2	FC Aire-le-Lignon 1

Prix fair-play féminines :

<b>4<sup>ème</sup> ligue</b>
Compesières FC 1
FC Etoile-Laconnex 1
FC Grand-Saconnex 1
Avanchet-Sport FC 1
FC Geneva 1

Prix fair-play tournois en salle :

<b>Juniors A</b>	<b>Juniors B</b>	<b>Juniors C</b>
FC Saint-Paul	Etoile Carouge FC	FC Aïre-le-Lignon

Seulement quatre plateaux ont pu être organisés. Prix pour les plateaux des écoles de football :

Meyrin FC	30 Ballons
FC Etoile-Laconnex	30 ballons
FC Satigny	30 ballons
FC Champel	30 ballons

Les bons distribués sont à utiliser dans les magasins suivants : FOOTLINE, FOOT JUNIOR et 11TEAMSPORTS.

Les bons pour les ballons seront eux aussi à retirer auprès du magasin FOOTLINE.

S'agissant de l'honorariat pour les clubs. Deux clubs ont proposé des personnes. L'ACGF se déplacera dans les deux clubs en question et remettra les différents diplômes lors d'un événement organisé par le club.

Le FC Aïre-le-Lignon a proposé 5 personnes, il s'agit de Thierry Conreur, Claude Meythiaz pour leur 30 ans d'activité, Simon Lloves et Anthony Hamdi pour leur 20 ans d'activité et Helder Silva pour ses 11 ans d'activité.

Le FC Vernier a proposé Philippe Ludi pour ses 50 ans de fidélité.

Applaudissements pour ces six personnes.

Distinctions arbitres jubilaires :

Pour 15 ans d'arbitrage :

Marcos Barca  
Aboubacar Camara  
Joao Figueiredo  
Luca Mautone  
Olmedo Morales  
Luis Gonzaga Pinho  
Sadri Saïeb  
Outman Setti

Pour 20 ans d'arbitrage :

Paulo Da Costa

Antoine Lemmo  
Antoni Madeira

Pour 25 ans d'arbitrage :

Fabio Guerra

Pour 40 ans d'arbitrage :

Mario Pagliuca

Pascal Chobaz rappelle que l'Association suisse de football est divisée en trois sections : la Suisse Football League, la Première League et la Ligue Amateur.

Le 28 septembre 2019, les délégués de la Ligue Amateur ont élu comme président Monsieur Sandro Stroppa qui est parmi nous ; il est aujourd'hui également vice-président de l'ASF et a été antérieurement président de l'Association région Zurich.

La parole est donnée à Sandro Stroppa. Celui-ci transmet les salutations de la Ligue Amateur et de l'ASF. Ce qui s'est passé en 2019 a changé beaucoup de choses. Le football suisse a été durement touché et il a fallu rapidement chercher des solutions et les rendre réalisables pour l'ensemble de la Suisse. Tout n'a certainement pas été parfait mais il n'y a jamais eu la possibilité de prévenir une telle crise. Nous avons tous très bien travaillé, y compris les associations régionales avec leurs 1'400 clubs. Nous remercions l'ACGF, qui gère ses clubs de manière durable depuis des années. Un fiasco financier a pu être évité, et par la même occasion, j'en profite pour vous remercier vous les bénévoles des clubs de Genève pour votre grand engagement, votre calme et votre sens des responsabilités en ces temps difficiles et aussi pour le travail précieux que vous réalisez. En conclusion, nous allons surmonter cette crise ensemble !

Un club fête cette année ses 100 ans : il s'agit de USI Azzurri GE ! Les cadeaux de l'ASF et de la Ligue Amateur sont remis à son président, Vincenzo Mariani.

Certains d'entre vous ont participé aux Etats généraux sur la violence dans le football amateur. Il y a eu un certain nombre d'ateliers et de séances plénières. Présentation d'un petit film, qui explique l'état de la situation et les mesures retenues.

Monsieur Stéphane Jacquemet, consultant et membre du Conseil consultatif du sport, présente cinq de ces mesures prêtes pour être déployées sur les terrains :

1. Charte cantonale du football genevois. Elle se décline en huit points et se trouve dans l'enveloppe distribuée aux clubs. Elle sera distribuée, d'ici la fin de l'année, à travers un courrier du Conseil d'Etat à l'ensemble des acteurs genevois, les clubs, les communes et tous les autres mouvements associés ;
2. Règlement d'application de cette charte ;
3. Formation des entraîneurs : vise à aider les entraîneurs pour détecter précocement des signes d'une possible violence ou dérive dans un entraînement ou lors d'un match. Appuyé et piloté avec le responsable technique régional, Sébastien Fournier, sous le format des cours SACADE ;
4. Formation des dirigeants de clubs : débutera au printemps 2021 avec le but d'essayer d'apporter des solutions très concrètes pour les dirigeants. Ça sera des modules de 4 heures. Quatre sujets : le rôle social d'un club, le leadership, la communication et marketing et la gestion des ressources ;
5. Nomination d'un responsable fair-play par match, qui serait l'entraîneur du club recevant. Il aurait pour charge d'accueillir l'arbitre avec bienveillance, ainsi que l'équipe adverse et de permettre le démarrage du match dans l'esprit du fair-play et d'être tout au long du match un support, un appui pour l'arbitre. Mise en place prévue au 2<sup>e</sup> tour de la saison 2020-2021.



Durant l'année 2021 et les suivantes se déploieront les cinq autres mesures. L'ACGF reviendra ultérieurement vers les clubs sur ce qu'elle attend du point 5 et la nomination d'un responsable fair-play par match.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Thierry Apothéloz, conseiller d'Etat chargé du département de la cohésion sociale et, notamment, de l'Office cantonal de la culture et du sport. Il confie que son père rêvait d'un fils footballeur et bricoleur et, pour lui rendre hommage, il arrive monter une armoire Ikea et s'occupe aujourd'hui du foot à Genève ! Il a quatre messages à transmettre : Premièrement, merci d'avoir tenu cette Assemblée générale en présentiel. Deuxièmement, la crise sanitaire, dans laquelle nous sommes encore aujourd'hui tous plongés. Le chemin à emprunter est difficile, c'est de faire en sorte que tant les entraînements que les matches puissent continuer à se dérouler. Nous avons besoin que le football soit et continue d'être une fête, de vivre des émotions dans le foot. Notre environnement sanitaire est un environnement compliqué, qui évolue tout le temps, et nous souhaitons éviter un deuxième semi-confinement. Troisième élément, la lutte contre la violence dans le football. Il faut rappeler que le foot est l'occasion de transmission de valeurs importantes. Dernier élément, le Conseil d'Etat a formalisé une proposition d'un soutien financier pour l'ensemble des clubs de sports à Genève grâce à un partenariat entre de l'Association des communes genevoises, la Ville de Genève, le Fonds du sport, ainsi que le canton. Je suis fier de vous annoncer qu'un million sera consacré à une aide financière pour celles et ceux qui, dans des clubs, en ont besoin pour passer un cap. Cet argent sera à disposition via le portail du Fonds du sport. Le but est de faire en sorte qu'il n'y ait pas de « casse » dans l'organisation des clubs et des associations. Il se réjouit de continuer à travailler avec tous les acteurs du foot sur les valeurs qui fondent notre action à toutes et tous.

## **9. COMMUNICATIONS DU COMITE CENTRAL**

Après neuf ans d'activité, Monsieur Carlo Gervasoni, responsable des finances a demandé de cesser son activité au 30 juin 2020, ce que nous regrettons mais avons bien sûr accepté. Nous le remercions et, s'agissant des problèmes financiers que peuvent avoir les clubs, il faut désormais s'adresser au secrétariat, qui prendra le relais de Carlo.

## **10. PROPOSITIONS DES CLUBS**

Une proposition d'un club nous est parvenue dans les délais statutaires, celle du CS Interstar. Pour le traitement de cette proposition, la parole sera d'abord donnée à Monsieur Gael Grosjean, du CS Interstar pour une présentation de quelques minutes de la proposition puis, directement après lui, Monsieur Yoann Brigante donnera le point de vue du Comité central de l'ACGF. Suite à cela, s'il y a des questions, celles-ci seront posées et le vote s'effectuera après ces deux interventions ou après les questions.

Monsieur Gaël Grosjean explique la proposition concerne la séparation des responsabilités de sanctions entre le club et ses membres. Les sanctions financières résultent de cartons jaunes et de cartons rouges et il semble important de faire une délimitation entre la responsabilité des clubs et le moment où la responsabilité individuelle du joueur devrait entrer en action. Le constat est que chaque carton est facturé au club, ce qui représente un quart du budget de l'ACGF. La suspension est de la responsabilité de l'individu mais l'amende en francs, concrètement, c'est le club qui doit l'assumer. Un article dans les Statuts de l'ACGF mentionne que le club est responsable de toutes les sanctions des membres et, dans Clubcorner, le problème est que la suspension va être attachée au joueur alors que la sanction financière, elle, reste au club. Le joueur peut ainsi quitter le club et n'aura pas à payer l'amende qui lui a été infligée. Les conséquences, c'est que, sur un budget annuel de club, cela représente en moyenne 30% des charges. Les clubs n'ont pas d'outils pour poursuivre le joueur. La proposition du CS Interstar est que les cartons jaunes dans l'esprit

du jeu et les cartons rouges jusqu'à trois matches de suspension soient supportés par le club. Par contre, à partir de quatre matches de suspension, il faudrait que ce soit le joueur et sa responsabilité individuelle qui soient engagées. Le nouveau texte proposé est de délimiter le cadre sportif et le hors cadre sportif.

La parole est ensuite passée à Monsieur Yoann Brigante, président de la Commission de jeu et des affaires spécifiques, qui va faire part du point de vue du Comité central sur la proposition du CS Interstar. Le Comité central a pris bonne connaissance de cette proposition et trois points ont été discutés avec l'ASF, plus particulièrement avec Monsieur Dominique Schaub, responsable juridique de l'ASF quant à sa faisabilité. Constat a été fait que cette proposition se heurte à deux obstacles. Premièrement, ce sont les clubs qui sont les membres de l'association régionale et de l'association faïtière, soit l'ASF, et non les joueurs eux-mêmes. Cela découle des statuts de l'ASF et de l'ACGF. Deuxièmement, il existe pour l'ACGF et pour les clubs une obligation de respecter les statuts, les règlements et les directives qui sont édictées par l'ASF, l'UEFA ou encore la FIFA. Cette obligation impose aux clubs de respecter les statuts et les règlements disciplinaires qui sont dictés par l'ASF. Ces règlements empêchent la modification statutaire qui est proposée aujourd'hui par le CS Interstar. En effet, si une telle règle genevoise devait être acceptée, celle-ci contreviendrait directement à l'article 85 du Règlement disciplinaire de l'ASF qui stipule : « Les clubs répondent solidairement des amendes, de la confiscation d'avantages pécuniaires et des frais de procédure infligés à leurs membres, joueurs et officiels ». De plus, cette proposition se heurte également aux statuts mêmes de l'ASF, qui indiquent que les statuts de l'ASF, des sections, des sous-organisations s'appliquent aux clubs, ainsi qu'à leurs organes, leurs autorités, leurs membres, leurs joueurs et leurs officiels respectifs, qu'il en va de même pour toutes les prescriptions édictées conformément aux statuts et, enfin, que les statuts, règlements et décisions de l'ASF prévalent sur les prescriptions ou décisions contraires des sections et des sous organisation.

L'ACGF n'a en l'occurrence aucune marge de manœuvre sur la question soulevée par la proposition du CS Interstar. Une telle proposition ne peut pas être entérinée, à moins de changer les règles au niveau fédéral. Il existe un dernier problème, plus juridique, qui est mentionné uniquement pour la forme. La proposition introduit une notion indéfinie de cadre sportif, qui pourrait varier chaque année et qui entraînerait, pour les clubs et pour l'ACGF également, un flou juridique. Le Comité central a toutefois indiqué préalablement au CS Interstar et également aujourd'hui plus largement que cette question pourra bien évidemment évoquée lors de prochaines séances de travail. Plus formellement, le Comité central invite les membres à rejeter aujourd'hui cette proposition de modification, étant entendu que l'ASF a d'ores déjà indiqué qu'elle serait inapplicable.

Monsieur Vincenzo Mariani, président de USI Azzurri GE, propose qu'un joueur qui est suspendu suite à une sanction grave ne puisse pas être transféré tant qu'il n'a pas payé son amende.

Pascal Chobaz rappelle que, si les statuts du club le prévoient, les joueurs sont soumis à cotisation et que, par conséquent, si un joueur ne paie pas sa cotisation, il est possible de demander le boycott du joueur auprès de l'ASF. C'est une procédure relativement simple que certains clubs utilisent. Le boycott fait que le joueur en question ne peut pas participer aux compétitions tant qu'il n'a pas réglé le montant dû. Dans certains clubs, il est prévu que certaines amendes soient supportées par le joueur. Il faudrait étudier la possibilité si, en introduisant dans les statuts de l'association l'obligation pour les membres de supporter le paiement de certaines amendes, cela permettait d'obtenir une décision de boycott en cas de non-paiement. Par contre, l'ACGF n'a pas la compétence d'interdire à un joueur d'être transféré parce qu'il ne serait pas en règle avec son ancien club. Faire valoir un motif financier ne suffirait certainement pas à l'ancien club pour s'opposer à la demande de transfert. Quand les clubs accueillent de joueurs, l'ACGF souligne qu'il est possible de remonter sur cinq ans afin de savoir si le joueur X a écopé de suspensions et que, par

conséquent, ce contrôle peut éclairer un choix d'accepter ou pas le joueur X. A la question de savoir si l'ACGF peut bloquer un joueur, la réponse est négative.

Monsieur Salvatore Musso, secrétaire général du Servette FC Chênois Féminin, indique que, suite au boycott de l'ASF, le joueur peut être transféré mais qu'il ne pourra pas jouer. Par ailleurs, la dette doit être réclamée dans l'année.

Monsieur Sam Mifano, directeur général du FC Champel, ajoute une information complémentaire. Au FC Champel, chaque joueur majeur signe une feuille d'adhésion qui récapitule les conditions d'entrée au club. Dans ce cadre, il est spécifié que chaque carton qui va au-delà du jeu dur est pris en charge par la personne. Dans l'esprit, il est favorable à la proposition du CS Interstar mais ne votera pas favorablement car ça peut aussi déresponsabiliser les clubs, qui doivent être responsables de procéder à des contrôles avant d'accepter des joueurs qui ont un passé ou un passif négatif. Il serait intéressant de voir à l'ASF, au sujet des boycott, s'il est possible de présenter des situations au-delà du non-paiement de la cotisation et si d'autres cas de figure peuvent être pris en compte.

Monsieur Serge Deschenaux, président du FC City, indique que son club a procédé à des demandes de boycott et, qu'actuellement, ce sont uniquement les cotisations qui entrent en ligne de compte.

Pascal Chobaz rappelle qu'un effort a déjà été fait cette année sur l'harmonisation des sanctions au plan national. Un groupe de travail va travailler encore sur cet aspect-là et il est appelé à se rencontrer au niveau romand. Le Comité central prend note de la problématique qui est celle de dire quel est le champ d'action du boycott et est-ce que celui-ci est limité aux cotisations. Est-ce qu'il est possible de l'élargir ? On reviendra vers vous pour vous donner des informations là-dessus, afin que les clubs puissent ensuite fixer leurs règles à imposer aux membres qu'ils accueillent.

L'assemblée passe au vote concernant la proposition du CS Interstar :

Acceptée : 8

Contraire : 16

Abstention : 30

Merci au CS Interstar pour sa proposition, qui interpelle bon nombre de clubs. Sur le fond, une majorité des clubs pourrait y être favorable mais le cadre juridique nous oblige à respecter un certain nombre d'éléments déjà fixés et aujourd'hui en place.

## **11. DIVERS**

L'ACGF rappelle la nouvelle réglementation, qui a été adoptée et qui est entrée en vigueur immédiatement, en cas d'arrêt des championnats. Auparavant, il n'y avait aucune réglementation. En résumé, si plus de 50% des compétitions ont pu se dérouler, les résultats seront validés et il y aura des promotions et des relégations. Les clubs ont reçu de l'ASF des éléments plus précis.

Dès que nous pourrons à nouveau nous réunir sans trop de contraintes, l'ACGF envisage de lancer une formation Clubcorner à destination de tout ceux qui sont appelés à gérer Clubcorner ou ont de l'intérêt pour cet outil.

En cas de retard ou d'absence d'un arbitre, ne pas attendre l'heure du match pour appeler la permanence, mais le faire 30 minutes avant. La Commission des arbitres sanctionne, par le biais d'amendes et de suspensions, les arbitres qui ne respectent pas les consignes et les prescriptions.

Le Comité central aimerait également remercier les quelques clubs qui ont adressé leur message de satisfaction et de remerciements suite au courrier envoyé début septembre concernant les décomptes au 30 juin. L'ACGF a essayé de prendre en compte la situation que nous avons traversé.

## **12. CONTRE APPEL**

Les clubs suivants sont définitivement absents : FC Acacias Ville, US Carouge FC, FC Osas, FC Saint-Paul, Futsal Club Charmilles, Geneva Futsal, T'whereline Futsal et FC Semailles.

Pour la suite de l'Assemblée, les clubs sont priés de retirer les diplômes et les bons. Un apéritif dînatoire sera servi par Laurent Chabbey et son équipe, que nous remercions. Monsieur Pascal Chobaz clôt formellement à 12h30 cette 119<sup>ème</sup> Assemblée générale ordinaire des délégués des clubs de l'ACGF, en remerciant l'ensemble des délégués.

\*\*\*\*\*